

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU DU 7 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le premier février deux mille dix-neuf, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc GIBEY, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Marc GIBEY, M. Nicolas CHARNELET, Mme Sophie HÉRON, M. Daniel BRETON, M. Jean-Louis LEJEUNE, M. Jean-Michel MARTINAT, M. Dominique VENON, Mme Marie-Yvonne ARDOUREL, Mme Marie-Claude BOURDIN, Mme Huguette GAUDOU, M. Rodolphe CATRAIS, Mme Valérie VILLERET, Mme Virginie GUIRAUD, M. David TROLLÉ.

Absents excusés :

M. Loïc RESTOUX ayant donné pouvoir à M. Jean-Marc GIBEY,
Mme Véronique YVON ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BOURDIN,
Mme Marcela PARADA ayant donné pouvoir à Mme Sophie HÉRON,
M. Jonny DE FREITAS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Yvonne ARDOUREL,
Mme Élise-Laure VERRIÈRE ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHARNELET,
M. David PIANTONE,
M. Olivier ZOÏS.

Absents :

Mme Leïla AUTISSIER,
Mme Claire JOSEPH,
Mme Anne LETANG,
M. Mehmet CANKAYA,
M. Joël HOURDEQUIN.

M. David TROLLÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le compte rendu du 20 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1-2019DEL – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019 (DOB)

M. MARTINAT, adjoint délégué aux finances, présente le rapport d'orientation budgétaire préalable au débat :

1. PREAMBULE

Depuis la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire permet d'informer et d'être une base de discussion pour les élus sur la situation économique de la commune et sur les orientations budgétaires envisagées.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ne revêt pas de caractère décisionnel mais fait l'objet d'une délibération prenant acte de sa tenue.

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), crée par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales. Le président de l'exécutif territorial doit présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit également être transmis au président de l'EPCI dont la commune est membre.

Depuis 2016, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif.

Les documents doivent, dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, être mis à la disposition du public à la Mairie et le public doit être avisé de cette mise à disposition (site internet, publication,...). Ensuite, ces documents de présentation doivent également être mis en ligne sur le site Internet de la collectivité après l'adoption par l'organe délibérant.

Nouvelle obligation depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre;

- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

2. ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

Zone Euro (19 pays - 340 Mhab - PIB cumulé 11 886 Mds €)

Croissance économique (Données IPCH 2017 - Indice des prix à la consommation harmonisée)

La croissance en zone euro ralentit et devrait atteindre 1,9% en glissement annuel en 2018, le ralentissement s'aggrave en fin d'année en tenant compte d'événements internes à la zone (tensions sur le budget en Italie, mouvements sociaux en France). L'environnement international contribue également à ce constat avec le Brexit au Royaume Uni et les tensions commerciales entre les États-unis et la Chine. La tendance à la baisse devrait se poursuivre en 2019 et encore en 2020. La croissance de l'emploi se poursuit et le taux de chômage a atteint en 2018 son niveau le plus bas depuis 10 ans, ce mouvement va également connaître un coup de frein en se rapprochant de son niveau structurel.

A la recherche d'une inflation souhaitée aux alentours de 2% et pour soutenir les investissements, la Banque Centrale Européenne avait mis en place une politique d'achats d'actifs, cette politique s'est réduite en cours d'année pour s'arrêter au 31 décembre. Les taux directeurs sont restés inchangés en 2018 et devraient rester stables au moins jusqu'à la fin de l'été 2019.

L'inflation poursuit sa remontée progressive jusqu'à atteindre 2,2% en octobre avant de décélérer en toute fin d'année, cette tendance a été portée par la courbe du prix des produits pétroliers. La moyenne 2018 devrait aboutir à 1,7% et est prévue à 1,5% pour 2019.

France

La croissance française devrait avoisiner 1,5% en 2018, portée, entre autres, par des achats de voitures au troisième trimestre. Comme elle est traditionnellement soutenue par la consommation des ménages, son ralentissement par rapport à l'année précédente s'explique par la réduction du pouvoir

d'achat consécutive à la hausse simultanée de l'inflation, de la fiscalité sur l'énergie et le tabac ainsi que de l'augmentation des prélèvements sociaux sur certaines catégories de ménages et des mouvements sociaux qui en ont découlés. Les mesures prises en fin d'année (gel de la fiscalité sur les produits pétroliers, augmentation de la prime d'activité et défiscalisation des heures supplémentaires) et les cours du pétrole contenus par les prévisions de réduction de la croissance mondiale devraient soutenir la croissance en 2019.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a baissé de 1,5% en 2018 avec 3 418 600 demandeurs au 31 décembre 2018; la catégorie chômeurs de 50 ans et plus étant la moins bénéficiaire de cette amélioration. Plus globalement le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi, avec ou sans activité, a lui diminué de 0,8 % (- 47 000) à 5,916 millions. Le taux de chômage, calculé par l'Insee selon les critères du Bureau international du travail (BIT), pour le quatrième trimestre sera publié le 14 février. Il était ressorti stable à la fin du troisième trimestre à 8,8 % en métropole et 9,1 % en incluant les départements d'Outre-mer (hors Mayotte).

L'inflation en France a été supérieure à celle relevée en zone euro et a atteint 2,1% pour l'année contre 1,7% en 2017; pour 2019, la suspension de la hausse des taxes sur les carburants liées à la transition énergétique et le gel sur les tarifs de gaz et d'électricité jusqu'en juin, associée à la stabilisation des cours pétroliers devraient réduire l'inflation dont la prévision est estimée à 1,2% , facteur favorable à la consommation qui est traditionnellement le moteur de la croissance française.

Les conditions d'accès au crédit demeurent favorables pour les entreprises et les ménages, y compris pour le logement avec des taux avoisinants 1,5% mais la hausse des prix dans l'immobilier n'a pas favorisé la demande de crédits dans ce secteur.

Le projet de loi de finances 2019 a été amendé au mois de décembre à la suite des mouvements sociaux et le déficit du budget sera donc de 2,7% en 2018 et de 3,2% en 2019 : recettes de fiscalité attendues suspendues, défiscalisation des heures supplémentaires, annulation catégorielle, revalorisation de la prime d'activité, ces mesures financées en partie par le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les plus grosses entreprises et par le déficit.

La dette publique devrait atteindre 99,5% en 2019 et frôler les 100% en 2020.

3. LOI DE FINANCES POUR 2019 (AVEC DES APPLICATIONS POUR NOTRE COMMUNE)

La loi de finances 2019 s'inscrit dans le cadre quinquennal de la loi de programmation 2018-2022 qui établit les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Un projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale est annoncé pour 2019 qui donnera aux candidats aux élections locales de 2020 le cadre financier dans lequel ils pourront inscrire leur programme.

Les prélèvements sur recettes de l'État en faveur des collectivités locales augmentent mais cette augmentation n'est que la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale (taxe d'habitation).

La baisse progressive de la taxe d'habitation se poursuit, elle s'applique à certains foyers. Cette baisse, également appelée dégrèvement, dépend du revenu fiscal du foyer et de sa composition. La baisse était de 30% en 2018, elle correspondra à 65% en 2019 compensée par l'État à hauteur du montant de 2017 (voir fiscalité locale).

Pour notre commune, les éléments les plus importants sont:

- la dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP) subit au plan national une baisse de 14,7% on peut donc penser qu'au niveau local cette baisse sera répercutée sur cette dotation qui ne cesse de baisser et qui était en 2018 de 125000€.
- le report de l'automatisation du FCTVA qui devrait permettre un retour plus rapide des montants de 2019 à 2020.

On peut également retenir que la LFI reconduit le pacte de stabilité pour les communes nouvelles qui se constituent si leurs délibérations sont prises entre le 1er janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2021. Elle apporte quelques modifications ; pendant 3 ans les communes nouvelles remplissant les conditions de population bénéficieront :

- d'une garantie de non baisse de la dotation forfaitaire
- d'une garantie de non baisse des dotations de péréquation

Objectif annuel

Cette année, l'objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) - objectif, à **caractère indicatif**, institué par le PLPFP pour 2018 est fixé pour les communes à 1,2% d'augmentation (1,2 en 2019) pour les dépenses de fonctionnement.

Dotations

La dotation globale de fonctionnement pour le bloc communal est basée sur plusieurs composantes selon la taille et le type de la commune. Pour notre commune, cette dotation comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation. La DGF ne devrait pas bouger pour les prochaines années, à noter quand même une baisse de 2000€ en 2018.

Également en 2018, la dotation de solidarité rurale avec ses 2 composantes est en baisse de 22 000€ et le FDPTP perd 17 000€. A noter, également, l'attribution de compensation versée par la CCL est réduite de 44 000€ dont 31 000€ au titre du transfert de l'OTI).

Soutien à l'investissement

Pour 2019, le montant de la DETR reste inchangé au niveau national ; il est à noter que la dotation de soutien à l'investissement local est en baisse de 45M€.

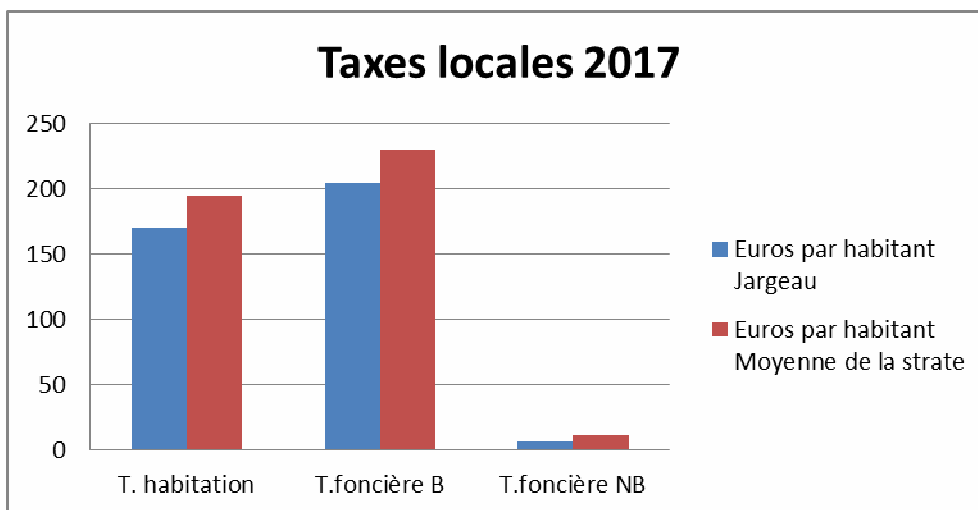
Péréquation

Le fonds de péréquation intercommunal et communal sera maintenu au même niveau pour les prochaines années, le FPIC 2019 est validé à hauteur de 1 milliard d'Euros.

Fiscalité

Bases locatives

Depuis 2018, au niveau national les valeurs des locaux autres que professionnels sont revalorisées automatiquement en fonction du dernier taux d'inflation constaté, mais cela ne sera effectif que pour les taxes foncières.



FCTVA

- report de l'automatisation du FCTVA qui devrait permettre un retour plus rapide des montants à percevoir de 2019 à 2020.

4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

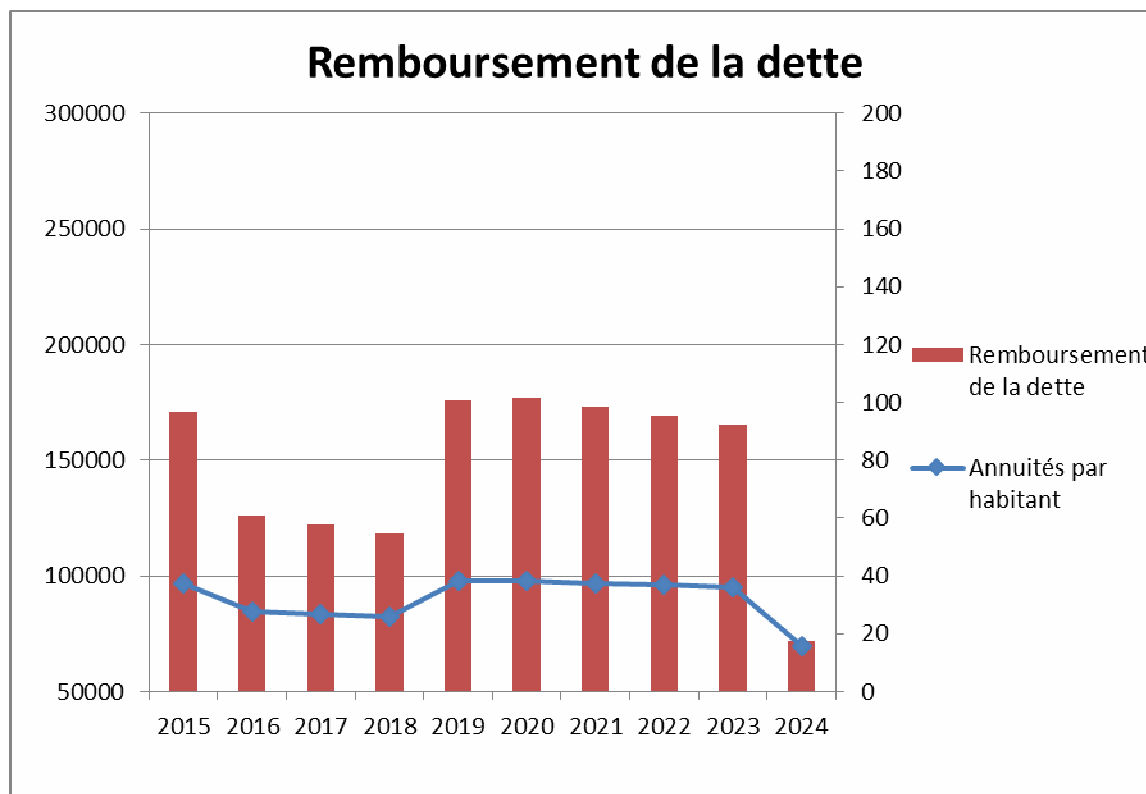
État de la dette

Le prêt concernant les travaux de restructuration de la mairie souscrit en décembre 2008 sera à rembourser jusqu'en 2023; nous avons commencé en 2016 le remboursement à hauteur de 10 000 € par an correspondant à l'emprunt à 0% auprès de la CAF pour financer la construction du bâtiment périscolaire Berry. Le montant total annuel de remboursement pour 2018 est donc de 118 507€. Nous avons sollicité un emprunt auprès du Crédit Mutuel à hauteur de 560 000 € sur 10 ans à 1,04% (TEG à 1,06%) versé début février, et en cours d'année, la Caisse d'allocations familiales va nous octroyer dans l'année un prêt CAF de 90 000 € à taux zéro pour le bâtiment périscolaire Madeleine:

Emprunt	Taux	Durée	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mairie --> 2023	4,48% CE	15 ans							
Intérêts		Mobilisé	21 840	17 957	14 074	10 191	6 309	2 426	
Capital	1,3 M€	>déc 2008	86 667	86 667	86 667	86 667	86 667	86 667	
Péri scolaire Berry --> 2023	0% CAF	8 ans							
Capital	85 707	>jan 2015	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	5 707
Péris colaire Madelein e -->2029	1,04% Crédit Mutuel	10 ans							
Intérêts		Mobilisé		5120	5020	4440	3850	3270	2690
Capital	560 000	> fév 2019		51 333	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Montant du rembt annuel			118 507	165 957	166 741	162 858	158 976	155 093	71 707
<p>Les montants totaux incluent 10000€ du prêt CAF pour le périscolaire Madeleine à partir de 2019, ce prêt sera à taux 0 comme le précédent.</p> <p>Pour 2019, le premier remboursement devrait commencer fin février</p>									

Mairie			Nb habitants		
					4600
01/12/2017		519 999	Dette / h		
			Fin 2018		108
01/12/2018		433 335			
			2019		230
Berry					
01/01/2018		65 707			
Total 2018		499 042			
Madeleine					
2/12/2019		560 000			

Graphique évolution de la dette



ANALYSE 2018

Présentation des sections du budget

Fonctionnement

Au vu des chiffres du CA au 21 janvier, à valider en regard du compte de Gestion :

Le résultat de fonctionnement de 2017 était de 173 576,29 € obtenu grâce à une vente de 140 000 € (bâtiment Faubourg Berry), cette année le résultat de fonctionnement est de 88 190,44 € alors que nous avons vendu deux biens (Centre social à 120 000 € et terrain rue du Civet à 45 000 €) soit 165 000 €, sans ces deux ventes notre résultat aurait été **négatif**.

C'est un constat que nous avons fait depuis plusieurs années, nous avons pris des mesures pour limiter nos dépenses de fonctionnement (non remplacement de certains personnels par exemple) mais cet effet de "ciseaux " entre la courbe de nos dépenses et celle de nos recettes est structurel : malgré nos efforts, nous dépensons encore trop et nous n'avons pas assez de recettes propres pour maintenir l'équilibre de cette section de fonctionnement.

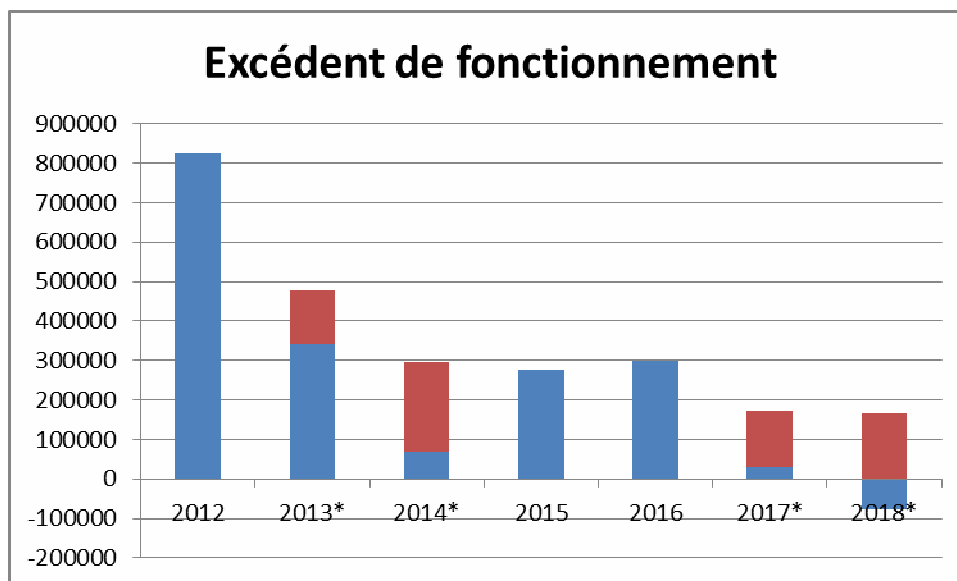
De plus l'inflation et la baisse de nos dotations aggravent ce déséquilibre.

Nous n'avons pas fait assez dans le domaine des économies, nos dépenses de fonctionnement augmentent de 2,4%; pour tenter de remédier à cette situation, les dépenses de fonctionnement 2019 vont être réduites de façon significative.

Pour les recettes, et bien que difficile à court terme, il faut mobiliser impérativement des recettes complémentaires, les économies réalisées en fonctionnement doivent, à terme, être employées pour des investissements nous permettant de générer des recettes nouvelles ou de moins dépenser.

Une étude a été réalisée sur les coûts de fonctionnement des locaux prêtés aux associations (énergie, fluides), il s'avère que ces coûts, pour les 5 bâtiments les plus consommateurs, s'élèvent à 58 000 €. Si l'on ajoute les 123 172 € de subventions; le total des aides aux associations s'élève à plus de 180 000 €.

Graphique de l'évolution de l'excédent de fonctionnement depuis 2012



*Cessions d'immobilisation

2013 : 137 000 €, 2014 : 226 000 €, 2017 : 144 000 €, 2018 : 165 000 €

Pour les investissements, il découle de ce principe que ceux-ci doivent, soit permettre des économies (énergie, temps agent...) soit permettre d'en obtenir des recettes (rénovation de bâtiments pour location par exemple).

La concertation sur les rythmes scolaires a permis la conservation de la semaine scolaire sur 4 jours 1/2, mais dans le département du Loiret il n'y a que 29 communes sur l'ensemble qui ont maintenu ce dispositif, il faut s'attendre à ce que l'aide existante ne soit pas pérenne et envisager cette éventualité et ses conséquences.

Frais de personnels et charges

L'effectif global est de 48 personnes soit, avec quelques temps partiels, 46,64 ETP hors vacataires. Cette année, les effectifs des services techniques ont connu 2 arrêts maladie de longue durée qu'il a fallu remplacer.

Mouvement de personnel et RH

Une nouvelle organisation a été mise en place dans les services administratifs avec une mutualisation des fonctions d'accueil entre 3 personnes.

Le nouveau responsable du restaurant scolaire s'est vu attribuer des responsabilités supplémentaires.

Globalement, une redistribution et une rationalisation de certaines missions ont été réalisées, dans un souci d'efficacité de service rendu.

Trésorerie

Rappel:

Tous nos budgets sont réunis sur le même compte de trésorerie où sont effectués les paiements et les encaissements.

Dans l'année 2018, nous avons eu recours à une ligne de trésorerie puisque les paiements de la STEP ont été entamés et que nous n'avions pas perçu le FCTVA et les subventions correspondantes. La ligne a été remboursée dès que les finances se sont améliorées, les intérêts à hauteur de 666 € ont été pris sur le budget communal.

Investissements:

Liste des montants réglés sur les principaux investissements réalisés:

-619 207 € pour les services techniques,

Les services techniques ont rejoint leurs nouveaux locaux, les coûts initiaux prévus ont été respectés et ont permis de prendre toutes les options prévues : enrobé dans la cour, bordures, vidéosurveillance.

-142 084 € pour les travaux de l'ADAP,

-61 124 € pour la bibliothèque,

-78 000 € aménagement route d'Orléans,

-44 000 € pour la réfection des chéneaux des gymnases,

-47 000 € pour la mise en séparatif des réseaux du stade,

-36 000 € pour la réhabilitation du bassin de rétention ZA des cailloux,

-24 000 € pour la modernisation de nos installations informatiques (serveur, postes de travail).

5. PERSPECTIVES 2019

Fonctionnement

Pour mettre en application immédiate les mesures prescrites, le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne intégrera les locaux du second étage de la mairie libérés par les adjoints qui ne bénéficieront plus que de 2 bureaux pour tous. Les locaux libérés au-dessus de l'espace périscolaire de la Maternelle devront subir un rafraîchissement mais seront mis en location (ou en vente) dès que possible. Il faut étudier rapidement les locaux propriétés de la Commune (exemples : logement au-dessus du réfectoire Madeleine, maisons du Boulevard Carnot) pour voir la possibilité de les réhabiliter afin de les proposer également en location (ou en vente).

Les contrats de maintenance des matériels devront être renégociés à chaque échéance.

Une présentation aux associations les plus consommatrices devra avoir lieu pour déterminer la hauteur de leur contribution à leur frais de fonctionnement. Des économies doivent en découler, elles serviront dès que possible à des investissements en économie d'énergie dans les bâtiments communaux. Une solution alternative serait de pratiquer une diminution globale de toutes les subventions.

Le nettoyage de la salle polyvalente par une société privée n'a pas donné entière satisfaction, nous ne le renouvellerons pas et reprendrons l'entretien en interne.

Dépenses de personnel

Le directeur général des services a demandé au service RH de réaliser un plan de gestion de la masse salariale, l'objectif de ce plan étant d'inscrire au budget une évolution nulle de la masse salariale 2019.

En 2018, nous avons eu une personne en longue maladie toute l'année (charge de la collectivité) ainsi qu'une personne absente toute l'année et une personne absente pendant 6 mois pour accident du travail (assurance mais remboursement incomplet) et donc nécessité de remplacement de ces effectifs.

Les obligations d'indemnités chômage et maternité d'une personne ayant suivi son mari devraient se terminer cette année.

Mouvements de personnel et informations RH

La nouvelle organisation des services administratifs est quasi opérationnelle depuis le début de l'année. Celle des services techniques devrait voir le jour en 2019.

Investissement

L'investissement majeur cette année sera le bâtiment périscolaire Madeleine. Des négociations avec le maître d'œuvre ont permis de faire que le projet reste dans l'enveloppe initialement prévue. Les consultations auprès des entreprises n'ont pas permis de gain sur le budget initial. Il faudra ajouter à ce montant un surcoût dû au constat de la présence d'amiante dans le revêtement de la cour et à son retrait qui a eu lieu pendant les vacances scolaires.

Budget initial de ce projet:

DEPENSES		RECETTES	
Coût travaux HT	1092143	CAF	90000
Coût total HT*	1193143	DETR	350000
		CRST(Région)	355000
		Département Appel à projet	70000
		Réserve parlementaire	20000
		Coût pour la ville (dont 90 000de prêt CAF à taux 0)	308143

* y compris MOE, mobilier, informatique

Il est à noter que ces montants ne prennent pas en compte la mise en conformité vis à vis de l'Adap du bâtiment scolaire le plus récent, parallèle à la nouvelle construction, ni le projet pédagogique de l'espace végétalisé à l'extrémité de la cour ouest.

Dans le projet initial, nous devons nous séparer du bâtiment situé Boulevard Porte Madeleine avec une partie de la cour pour diminuer le coût de l'investissement et ne plus supporter ses coûts de fonctionnement (chauffage d'un bâtiment non isolé). Ce point fait partie des sujets à débattre.

Autres projets

Nous devons honorer le contrat quinquennal sur l'éclairage à hauteur de 48 000 €.

L'Adap est à terminer et nous devons acter une nouvelle tranche de travaux.

Il est nécessaire de prévoir un investissement pour les véhicules des services techniques dont certains sont "en bout de course". Ces achats seront réalisés sur des véhicules d'occasion.

La détermination et la priorisation sur les autres investissements est encore à faire et sera déterminée par les possibilités restantes de financement découlant des projets déjà énoncés. Comme déjà indiqué, il faut prioriser les économies d'énergie (dispositifs de chauffage, isolation, régulation thermique).

Opérations sur le patrimoine municipal

Nous avons vendu en 2018 l'ancien Centre social pour 120 000 € et un terrain rue du Civet pour 45 000 €. Nous devons avoir un inventaire exhaustif des propriétés communales, bâtiments et terrains, afin de connaître nos disponibilités et faire un choix de conservation ou non. Nous avons une cinquantaine de biens immobiliers, plus ou moins bien entretenus, il nous faut faire un choix judicieux pour nous séparer des biens inutiles ou coûteux, le résultat de ces opérations doit être exclusivement déployé dans des investissements d'économies d'énergie et/ou dans des investissements permettant d'améliorer nos recettes.

6. BUDGETS ANNEXES

Budget eau:

Le coût du m³ d'eau assainie est aujourd'hui de 4,11 € TTC pour une facture de 120m³.
Les tarifs de l'eau sont inchangés depuis 2016.
Les tarifs annexes restent identiques en 2018-2019 par rapport à la période précédente.
En 2018, les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à une année normale.

En 2018, 134 nouveaux compteurs avec dispositifs de radio-relève ont été installés et moins d'une dizaine de branchements plomb ont été changés.

Schéma directeur : dans un premier temps, il y a eu pose de vannes et de débitmètres pour localiser et réduire les pertes les plus importantes, ce travail a été fait dans l'année. Le constat d'amélioration reste à faire.

En 2019, fonctionnement sensiblement identique à 2018 : nous prévoyons sensiblement le même montant d'achat d'eau au SEVAMOL. Le prix du m³ acheté reste inchangé.

Suite du schéma directeur : il a permis d'obtenir un plan détaillé du réseau d'eau, il doit servir de base pour l'installation de système de bouclage pour sécuriser l'alimentation de certains secteurs, l'installation de bâches à incendie. Les choix des priorités devront être effectués en début d'année.

Le compte-rendu de l'étude IRH qui vient d'arriver fait apparaître des montants à investir très conséquents qui amèneraient le prix de l'eau à un tarif insupportable (augmentation de 60% a minima).

Budget assainissement:

Station d'épuration

Budget de l'opération

Coût des travaux : 4 262 555 € HT

Coût total : 4 795 000 € HT soit 5 750 000 € TTC

Rappel des subventions:

Subventions

Agence de l'eau Loire-Bretagne	:	1 900 000 €
Le Département du Loiret	:	730 000 €
Préfecture de la région Centre - Val de Loire et du Loiret	:	100 000 €

La station est opérationnelle depuis mi 2018.

Le FCTVA 2017 a été versé en fin d'année à hauteur de 579 510 €, nous attendons fin 2019 le FCTVA des paiements effectués en 2018, soit $1\,579\,000 \times 16,404\% = 259\,019$ € FCTVA. Pour les subventions, nous avons perçu 951 690 € de l'Agence de l'Eau, nous sommes en attente d'un retour de 730 518 € du département, 70 000 € de DETR, 380 676 € de subventions venant de l'Agence de l'Eau qui a donc réglé 2 versements sur les 6 prévus.

Frais de personnel

Chaque année, la maîtrise d'œuvre (études, suivi de chantiers...) exercée par les services techniques est rémunérée sur le budget de la ville par un pourcentage sur le montant des travaux réalisés dans l'année. En 2017, pour le compte administratif, plus de 2 millions ont été dépensés pour les travaux de la station, le montant de ces travaux de la STEP sera donc exclu du calcul de ce poste de recettes. En 2018, la même disposition sera reproduite au vu du solde à régler.

Maintenance de la station

La nouvelle STEP va induire des frais de fonctionnement plus importants, ils sont pour l'instant sur une base fixe de 36 000€ par an et sur une base variable de 16 400€ pour un semestre. Ces montants correspondent à la mise en service, ils seront à valider sur une période d'exploitation normale.

La mutualisation de personnel avec le Syndicat de Sandillon ne peut pas, en l'état, être étudiée avant mi-2019.

A noter

L'année dernière, dans le même document, il était évoqué le projet d'aménagement de zones humides pour la dispersion en cas d'inondation, ce problème concernant les eaux pluviales il faudra étudier comment et sur quel budget pourront être imputés ces investissements.

Tarifs

Ils restent identiques à la période précédente excepté le mode de calcul de la participation financière à l'assainissement collectif (CM du 20 juin 2018).

État de la dette

L'emprunt à court terme souscrit pour la STEP s'est terminé en août 2017. Il ne reste donc que l'emprunt de 1 168 505€ sur 15 ans jusqu'en 2028. Les échéances annuelles en capital sont de 78 000€ et le montant des intérêts dégressifs est de 25 131 € pour 2018, soit un total de 103 131€.

Emprunt	Taux	Durée	2017	2018	2019	2020
Court terme - -> 2017	550 000 1,93% CE					
Intérêts		Mobilisé	1 006			
Capital	549 175	5 ans > août 2013	91 667			
Long terme -->2028	1 170 000 3,39% CE					
Intérêts		Mobilisé	30 493	27 812	25 131	22 512
Capital	1 168 505	15 ans > août 2028	78 000	78 000	78 000	78 000

Montant rembt annuel			201 166	105 812	103 131	100 512
-------------------------------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------------	----------------

Capital restant du	Long terme
08/2018	832 000
08/2019	764 000

Dettes/ h	4 600	
2018		181
2018		166

M. le Maire insiste sur le caractère structurel des difficultés financières rencontrées par la ville :

- *En comparaison avec les autres communes de même strate, nos recettes sont très en retrait, notamment en raison de la quasi impossibilité qu'a Jargeau à se développer avec le risque inondation. La commune a peu de ressources propres, étant très dépendante des dotations (en baisse de près de 500 000 euros sur 4 ans) et du produit des impositions locales. En ce sens, la suppression de la taxe d'habitation et sa compensation sur les bases de 2017 amendent encore les possibilités d'évolution.*
- *Les charges figurent à l'inverse comme un peu élevées, toujours comparativement aux villes de notre strate. Si la commune est plutôt vertueuse en charges de personnel, ce qui peut d'ailleurs poser des problèmes au quotidien dès le moindre arrêt de travail, c'est sur les charges à caractère général que les efforts doivent être portés, avec malgré tout des marges de manœuvre plutôt ténues. Là encore, ces charges s'expliquent structurellement, avec un taux d'équipement très important pour une ville de notre strate, et les coûts incompressibles qui s'y rattachent (3 écoles par exemple, stade et équipements sportifs et associatifs très développés, etc.).*

Partant du principe qu'augmenter nos taux d'imposition n'est ni souhaitable, ni envisageable, il n'y a donc pas d'autre solution de contracter nos dépenses tout en encourageant des actions nous permettant d'accroître nos recettes.

M.CHARNELET confirme qu'une augmentation des taux d'imposition n'est pas souhaitable, notamment au moment où certains mouvements sociaux secouent le pays, et où le consentement à l'impôt est discuté. Côté patrimoine, il partage le constat d'un trop grand nombre de bâtiments publics et de la nécessité d'engager une rationalisation de notre parc, en valorisant ce qui doit l'être, et en vendant ce qui n'est pas indispensable de conserver.

M. le Maire souligne à l'inverse le très faible endettement de la ville, qui, si il fait figure de bonne nouvelle, peut aussi être analysé au regard des très faibles capacités d'endettement qui arrivent à être dégagées. Il fait part de son inquiétude au regard des baisses de dotations, qui, chaque année, s'accroissent malgré les annonces gouvernementales de stabilité.

M. MARTINAT souligne ainsi que par de simples jeux de calculs, si l'enveloppe nationale de dotations aux communes se montre stable, les variations commune par commune peuvent se traduire par des diminutions. C'est le cas à Jargeau. Près d'ici, c'est aussi le cas de Tigry, dans des proportions encore supérieures.

M. le Maire conclut en insistant sur le fait que des choix difficiles et courageux devront être réalisés lors de l'élaboration du budget 2019. Ce n'est qu'à cette condition que la capacité d'investir et donc de mener des actions en faveur des Gergoliens, pourra être sauvegardée.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal prend acte.



2-2019DEL – PARTICIPATION DES PARENTS À LA CLASSE DE DÉCOUVERTE À ST-JEAN-DE-MONTS

Les classes de CE1 de Mmes BITARELLE et DUMONT, et les CE2 de Mmes HUET et ASSELIN partent en classe de découverte du 4 au 9 mars 2019 à St-Jean-de-Monts.

La commune, après subvention du Département et participation financière des coopératives scolaires des écoles concernées, finance, comme chaque année, le projet pour moitié.

La participation des familles pour la moitié restant à charge, est proposée comme suit :

Quotient Familial CAF	Classe de découverte à St-Jean-de-Monts
<198	33 €
198 à 264	44 €
265 à 331	55 €
332 à 398	66 €
399 à 465	77 €
466 à 532	88 €
533 à 599	100 €
600 à 666	111 €
667 à 710	122 €
711 à 815	133 €
816 à 921	144 €
922 à 1000	155 €
1001 à 1250	166 €
1250 à 1500	177 €
>1501	188 €
Hors Commune	302 €

Après avis de la commission générale du 5 février 2019, Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le montant des participations des familles ;
- de valider l'émission de titres auprès des coopératives scolaires pour récupérer le montant des fonds avancés par la commune.

Mme HERON souligne que quelques enfants ne participent pas au voyage, mais en aucun cas pour des raisons financières. De même, elle rappelle qu'en cas de difficultés temporaires de paiement, les services municipaux ainsi que ceux de la Trésorerie se montrent à l'écoute et facilitent les échanges.

Adopté à l'unanimité



3-2019DEL – APPROBATION DE LA COMMUNE SUR L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT FONCIER DES COMMUNES DE JARGEAU, DARVOY, SANDILLON ET FÉROLLES

L'enquête publique sur le périmètre d'Aménagement Foncier Agricole de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier regroupant les communes de JARGEAU, DARVOY, FÉROLLES et SANDILLON, s'est déroulée du 29 août au 28 septembre 2018.

Le Commissaire enquêteur, M. André ROBIN, a donné un avis favorable au projet de périmètre proposé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Le périmètre d'aménagement foncier, soumis à l'enquête publique, couvrait une superficie de 1821ha dont 86ha sur notre commune.

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, dans sa séance du 15 novembre 2018, au vu des observations et réclamations portées sur les registres prévus à cet effet, a apporté quelques ajustements au projet initial sans en modifier les bases.

Conformément aux dispositions des articles L121-14 et R 121-21-1 et suivants du Code Rural,

Après avis de la Commission générale du 5 février 2019, il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable au lancement, par le Président du Conseil départemental, de l'opération d'aménagement foncier sur les communes de Jargeau, Darvoy, Férolles et Sandillon.

M. CHARNELET indique que cette délibération est liée au remembrement rendu nécessaire par les travaux de déviation et de construction du pont de Jargeau. Le but est de permettre, sur un périmètre équivalent à trente fois l'emprise de la déviation, de restructurer les propriétés agricoles impactées par le projet afin d'en assurer une meilleure cohérence.

Le périmètre s'étend entre Sandillon et va jusqu'à la route de la Ferté, à Jargeau. Les principaux impacts se situent à Darvoy. A Jargeau, les conséquences se situent principalement au niveau des zones inconstructibles le long de la Loire.

Le maire indique que les travaux ont commencé pour le contournement de Saint-Denis-de-l'Hôtel au niveau du lieu-dit Fauxjuifs.

MM. BRETON et CATRAIS, en cohérence avec leur position d'opposition au projet de déviation, et afin de ne pas se positionner sur un projet qu'ils rejettent, s'abstiendront lors du vote de cette délibération.

Adopté par 17 voix pour et 2 abstentions



4-2019DEL – APPROBATION DE LA CONVENTION ANCV SENIORS 2019

Financé en partie par l'ANCV et soutenu par le Secrétariat d'État au Tourisme, le programme Seniors en Vacances a été mis en œuvre par l'ANCV en 2007, afin de réduire l'état de précarité des personnes âgées et de leur faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs.

Ce dispositif a pour vocation de :

- Rompre l'isolement des personnes âgées et créer du lien social,
- Favoriser le départ en vacances des publics âgés,
- Prévenir la perte d'autonomie,
- Renforcer les liens intergénérationnels,
- Allonger la saison touristique.

Pour rappel, les personnes non imposables ou redevables d'un montant d'impôt inférieur ou égal à 61 € peuvent bénéficier, sous conditions, d'une aide financière au départ pouvant représenter jusqu'à 50 % du prix du séjour.

La commune de Jargeau a organisé son premier séjour en 2009 (voir en **annexe n°2A** la carte des destinations depuis 2009). Quatre-vingt-douze (92) seniors sont partis depuis ce premier séjour de 8 jours/7 nuits dont la plupart plusieurs fois et pour les dernières années :

- 17 sans subvention et 14 subventionnés par l'ANCV en 2014,

- 13 sans subvention et 22 subventionnés par l'ANCV en 2015,
- 15 sans subvention et 12 subventionnés par l'ANCV en 2016,
- 10 sans subvention et 24 subventionnés dont 17 par l'ANCV et 7 par la CARSAT Centre en 2017,
- 6 sans subvention et 22 subventionnés par l'ANCV en 2018.

En 2012, elle a proposé aux communes de St-Denis-de-l'Hôtel et Sury-aux-Bois de se joindre à elle, puis à Darvoy en 2013 et Tigy en 2018.

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des deux parties. En raison des succès obtenus pour les séjours précédents, et après avis de la Commission générale du 5 février 2019, il est proposé au Conseil municipal de renouveler cette convention pour 2019 (ci-jointe en annexe n°2B + programme du séjour en annexe n°2C) et d'autoriser le maire à la signer.

Adopté à l'unanimité



5-2019DEL – APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE TRANSPORT DU SÉJOUR ANCV SENIORS 2019 AVEC LES COMMUNES PARTENAIRES

Les communes de Jargeau, Saint Denis de l'Hôtel, Tigy et Darvoy ont signé une convention avec l'Agence Nationale pour les chèques vacances et organisent un séjour en commun pour les seniors des quatre communes du samedi 28 septembre 2019 au samedi 5 octobre 2019 à destination de Beaulieu sur Dordogne en Corrèze.

- Dans cet objectif, les quatre communes ont choisi de constituer un groupement de commandes pour :
- le transport des seniors le 28 septembre 2019 à l'Hôtel « La Riviera Limousine » 19120 Beaulieu-sur-Dordogne au départ de Jargeau.
 - le transport des seniors le 5 octobre 2019 de l'Hôtel « La Riviera Limousine » 19120 Beaulieu sur Dordogne au départ de Beaulieu-sur-Dordogne.
 - le transport et le séjour des accompagnateurs.

Le coût réel du transport et du séjour des accompagnateurs sera réparti *au prorata* des personnes transportées entre les communes (déduction faite des éventuelles participations extérieures).

La convention constitutive du groupement définit les modalités financières, d'organisation et de fonctionnement du groupement (convention en **annexe n°3**).

Après avis de la Commission générale du 5 février 2019, **il est donc proposé au Conseil municipal** :
 — d'approuver la convention constitutive du groupement de commande,
 — et d'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à la création de ce groupement et notamment la convention constitutive.

Adopté à l'unanimité



6-2019DEL – CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : RENOUVELLEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune de Jargeau adhère, pour ses agents, au service de médecine de prévention du Centre de gestion.

Pour information, le montant annuel de la participation dû par la collectivité signataire de la convention en échange de ces missions, s'établit à un taux de cotisation additionnel de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité pour les collectivités adhérentes.

L'assiette de cotisations comprend l'ensemble des rémunérations, des personnels de la collectivité, telles qu'elles apparaissent sur le bordereau de versement des cotisations à l'URSSAF, en y ajoutant les rémunérations des agents non soumis à la cotisation à l'URSSAF.

Il s'agit d'une prise en charge globale pour l'ensemble des agents employés par la collectivité. Cette convention, d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2019, est renouvelable automatiquement chaque année par tacite reconduction.

Aussi, et après avis de la Commission générale du 5 février 2019, **il est proposé au Conseil municipal** de bien vouloir autoriser le maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine de préventive du le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale. (ci-jointe en **annexe n°4**)

Adopté à l'unanimité



7-2019DEL – APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION AVEC LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT POUR « MON JARDIN AU NATUREL »

Lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017 a été voté à l'unanimité la convention avec Loiret Nature Environnement pour l'opération « Mon Jardin au Naturel » (voir convention en **annexe n°5A**). Les animations étaient destinées aux jardiniers amateurs et aux écoles ou centre de loisirs.

Les prestations proposées par l'association Loiret Nature Environnement s'élevaient à 7 600 € pour 2018-2019. La commune de Jargeau prenait en charge 20 % de ce montant soit 1 520 € (760 € au 1er semestre 2018 et 760 € au 1er semestre 2019) tandis que les 80 % restants étaient couverts par les subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (60 %) et l'autofinancement de l'association Loiret Nature Environnement (20 %).

Le contenu du 11^e programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a été communiqué et une baisse des aides financières concernant la communication et la sensibilisation du public a été actée. Cette décision a une conséquence directe sur cette convention puisque l'Agence y participait à hauteur de 60 % en 2018 mais seulement 50 % en 2019. En raison de l'incertitude des financements pour 2019, avait été inclus une mention dans l'article 5 de la convention : « *La présente convention pourra être résiliée ou renégociée en cas d'évolution des aides financières apportées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre du programme « Pesticides, comment s'en passer ? » porté par Loiret Nature Environnement* ».

L'association Loiret Nature Environnement désire poursuivre la sensibilisation de nos administrés en raison de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 de l'article de la loi Labbé les concernant (interdiction d'usage et de détention de pesticides) et ne souhaite pas résilier cette convention. Cette association ne peut cependant pas prendre en charge la totalité du financement qui n'est plus apporté par l'Agence de l'Eau pour la poursuite de ces actions en l'état actuel.

Elle propose soit de maintenir autant d'interventions de LNE en 2019 qu'en 2018, soit 8 jours, mais en augmentant la participation financière de la commune (1 015 € en 2019 au lieu de 760 €), soit de maintenir la participation de la commune au montant actuel et donc de diminuer le nombre de jours d'interventions (760 € en 2019 pour 6 jours d'interventions au lieu de 8 prévus initialement).

Voir en **annexe n°5B** les animations 2019.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le maire à signer l'avenant à la convention (ci-joint en **annexe n° 5C**) et de diminuer le nombre de jours d'interventions (760 € en 2019 pour 6 jours d'interventions au lieu de 8 prévus initialement).

Adopté à l'unanimité



QUESTIONS DIVERSES

Point sur le marché de restauration :

Mme HERON fait un bref point sur le marché de restauration collective, passé en groupement de commande avec la ville de Saint-Denis-de-l'Hôtel (uniquement pour les vacances scolaires et leur centre de loisirs pour cette dernière). Le marché étant en cours de notification, le prestataire retenu ne peut pas être révélé. Il est simplement indiqué que la commission d'appel d'offre a retenu une alimentation recourant à 20% de produits bio, et incluant une sensibilisation aux ressources durables et raisonnées, avec le choix de 3 repas sans protéine animale tous les 20 repas.

Calendrier des manifestations :

Vendredi 1^{er} février : soirée dansante avec J'Danse à la salle Polyvalente,

Samedi 2 février : Cinémobile :

16h15 : Pachamama (Animation),

18h00 : Mia et le Lion blanc, (mélange entre fiction et documentaire)

20h30 : Wildlife – une saison ardente en VOSTF (Fiction).

Spectacles du TRAC : du 1^{er} au 3 février à Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Vendredi 8 février : AG et soirée de l'AJC à la salle polyvalente,

Stages de loisirs créatifs : les 13 et 14, 20 et 21 février par l'Aronde,

Dimanche 24 février : la malle des couturières organisée par Familles Rurales à la salle polyvalente,

Carnaval :

Grand réveil : dimanche 24 février

Les parades :

- Retraite aux flambeaux : samedi 3 mars à 20 heures
- Première sortie : dimanche 3 mars
- Seconde sortie : dimanche 10 mars

Vendredi 1^{er} mars : écouter les livres, 18h15 salle du Conseil,

Samedi 2 mars : « La Loire propre » le matin,

Cinémobile en soirée (programmation à définir)

Samedi 16 mars : Concours de l'Andouille,

Dimanche 17 mars : Concert de Printemps organisé par l'AMJ à la salle polyvalente,

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cimetière :

Renouvellement d'une concession d'un terrain dans le nouveau cimetière (T67) pour une durée de 15 ans pour la somme de 98 €.

Achat de matériel de signalisation à LACROIX SIGNALISATION pour un montant de 369.02 € HT soit 442.82 € TTC.

Mise en place d'une gâche électrique sur le portail de l'école Madeleine par AVC SÉCURITÉ pour un montant de 446 € HT soit 535.20 € TTC.

DOCUMENT ANNEXE N°1 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
DOCUMENT ANNEXE N°2A – ANCV : CARTE
DOCUMENT ANNEXE N°2B – CONVENTION ANCV
DOCUMENT ANNEXE N°2C – PROGRAMME SÉJOUR ANCV
DOCUMENT ANNEXE N°3 – GROUPEMENT TRANSPORT ANCV
DOCUMENT ANNEXE N°4 – CONVENTION MÉDECINE PRÉVENTIVE
DOCUMENT ANNEXE N°5A – CONVENTION INITIALE
DOCUMENT ANNEXE N°5B – ANNEXE DES ANIMATIONS
DOCUMENT ANNEXE N°5C – AVENANT A LA CONVENTION LNE

Fin de la séance à 23h10.

Le maire

signé

Jean-Marc GIBEY